



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS  
AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BULGARIE: RÈGLEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES N° 242 DU 27 DÉCEMBRE 1999  
SUR LE TARIF DES TAXES PERÇUES PAR L'OFFICE DES BREVETS  
DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

<b>Membre notifiant</b>	<b>BULGARIE</b>
-------------------------	-----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement du Conseil des ministres n° 242 du 27 décembre 1999 sur le tarif des taxes perçues par l'Office des brevets de la République de Bulgarie
<b>Objet</b>	Marques; indications géographiques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des obtentions végétales); schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_8899_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_8899_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/BGR/1</a> (Règlement du Conseil des ministres n° 277 du 27 juin 1996 sur le tarif des taxes perçues par l'Office des brevets de la République de Bulgarie)
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Ce règlement abroge le Règlement n° 277 du 27 juin 1996 et porte approbation du tarif des taxes perçues par l'Office des brevets de la République de Bulgarie pour la présentation de demandes et l'accomplissement d'actes concernant des objets de propriété industrielle.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	27 avril 2007; publié au Journal officiel n° 114 du 30 décembre 1999 modifié dans le Journal officiel n° 35 du 27 avril 2007
<b>Autre date</b>	

---

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	25 août 2022
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Patent Office (Office des brevets) International Cooperation and Projects Directorate 52 B, Doctor G.M. Dimitrov Boulevard Sofia 1040 Bulgarie  Tél.: +359 2 970 14 68 Fax: +359 2 873 52 58 Courriel: <a href="mailto:services@bpo.bg">services@bpo.bg</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.